

---

*Veille professionnelle*

---

---

## Sommaire :

---

### Introduction

I) L'ère du travail social : .....	1
A) Présentation de Philippe Gaberan : .....	1
B) Présentation de l'article : .....	1
II) Coordination, éducateur spécialisé, une différence ? .....	2
A) Pour comprendre la notion de coordination : .....	2
B) La fonction première d'un éducateur spécialisé : .....	2
C) Avant et après réforme : les impacts sur le référentiel ES : .....	3

### Bibliographie

## **Introduction :**

Cet écrit me permettra de mettre en avant une réflexion personnelle sur la place d'un éducateur spécialisée et les fonctions de coordinations que certains professionnels peuvent être amenés à pratiquer au cours de leurs carrières. Pour cela, je m'appuie sur un article rédigé par Philippe Gaberan, « L'éducateur spécialisé n'est pas un coordinateur » et de mon expérience vécue lors de ma troisième formation pratique, au sein d'un Atelier Educatif de Jour (AEJ). L'AEJ est une association de loi de 1901, qui accueille des personnes en situation de handicap mental. L'équipe pluriprofessionnelle se compose d'une cheffe de service, d'un éducateur spécialisé faisant fonction de coordinateur (ES), deux monitrices éducatrices (ME), et une accompagnante éducative et sociale (AES).

### **I) L'ère du travail social :**

#### **A) Présentation de Philippe Gaberan :**

Philippe Gaberan a découvert le métier d'éducateur spécialisé en intégrant une équipe éducative exerçant auprès d'adultes déficients (jeunes adultes autistes et psychotiques). Pendant ce temps, il continue d'étudier la philosophie courant 1988, et obtiendra également son diplôme d'éducateur spécialisé. Passionné par l'écriture, et son métier, il parvient à intégrer l'équipe du journal « Lien Social ». En 1997, Philippe Gaberan a soutenu une thèse de docteur en Sciences de l'éducation. Il devient alors formateur, à temps plein, à partir de 1999. A partir de 2010, il dirige l'école de travail éducatif et social de Marjevols. Il est donc un véritable pilier du domaine social.

#### **B) Présentation de l'article :**

L'article de P. Gaberan est sorti sur le réseau social « LinkedIn », et est daté du 16 Octobre 2023. Il est donc relativement récent. Son témoignage se base sur l'expérience des professionnels, et des stagiaires qu'il a pu rencontrer au long de son parcours, mais également des jeunes professionnels, étant « fraîchement » diplômé et qui se retrouvent un peu perdu face aux demandes institutionnelles. Avant la réforme de 2017, le diplôme d'éducateur spécialisé avait principalement pour fonction de relation d'aide éducative. Cependant, après la réforme de 2017, la reconnaissance du diplôme est revue (il est maintenant classé comme étant de niveau 6) et intègre une autre fonction, celle de la coordination, qui elle a une finalité plutôt administrative. Dans cette fonction de coordination, le cœur de métier d'éducateur spécialisé n'est donc plus mis en avant, et semble parfois un peu oublier de la réalité de terrain. Avoir

intégré la coordination avec les missions d'éducateur spécialisé, est totalement incompréhensible, car ce sont deux fonctions totalement différentes, et il faut les distinguer.

## **II) Coordination, éducateur spécialisé, une différence ?**

### **A) Pour comprendre la notion de coordination :**

Il est intéressant de commencer par définir cette notion de coordination. D'après le dictionnaire Larousse, celle-ci se réfère à « l'harmonisation d'activités diverses dans un souci d'efficacité ». Selon C. Garcette, dans son livre « La coordination en travail social : principe et mode d'organisation », permet de rajouter les objectifs de la coordination qui sont « éviter la superposition d'intervenants au sein d'une même famille ; gagner en efficacité en coordonnant les actions ; recenser les besoins et accompagner l'évolution des pratiques professionnelles ».

Sur les différentes formations pratiques effectuées, c'est sur ce dernier stage que je découvre cette pratique d'éducateur spécialisé et de coordonnateur. J'ai pu être un peu perplexe face à cette pratique, en voyant mon référent de stage, avoir finalement plus de tâches administratives, et finalement « s'éloigner » de la vision de l'éducateur spécialisé que j'avais pu observer par le biais des anciennes formations pratiques. Le coordonnateur d'une structure est pour moi un acteur essentiel, puisqu'il gère toute l'organisation de la structure, qui sans lui pourrait être difficile. D'un côté hiérarchique, il se situe entre l'équipe pluridisciplinaire et le chef de service, cela revient un peu à du management. Il apparaît également que si la fonction d'éducateur spécialisé (depuis la réforme) s'est liée à la coordination, que finalement celle-ci, vient à remplacer sa fonction première.

### **B) La fonction première d'un éducateur spécialisé :**

L'éducateur spécialisé est un travailleur social pouvant travailler dans divers champs (protection de l'enfance, handicap, insertion, prévention spécialisée). Il prévoit un accompagnement adapté au public qui s'inscrit dans le cadre d'objectifs étant dans le projet personnel d'accompagnement, ou projet individuel. Celui-ci doit alors observer, mettre en place des médiations, et analyser, et évaluer si les objectifs sont atteints ou non, et auxquels cas réadapter sa pratique professionnelle. L'éducateur spécialisé doit être à l'écoute et soutenir les personnes qu'il accompagne au quotidien. Il agit avec bienveillance et non-jugement. Il rédige des écrits professionnels en lien avec les situations rencontrées, et travaille bien souvent travaille en partenariat afin de répondre aux besoins et aux attentes du public. La tâche administrative est présente, mais moins que lorsqu'il y a une fonction de coordination.

### **C) Avant et après réforme : les impacts sur le référentiel ES :**

La notion de coordination étant arrivée avec la réforme du diplôme d'éducateur spécialisé, il me semble important de reprendre les compétences attendues en réalisant un avant/après. Pour cela, je vais donc réaliser un tableau présentant les différences d'avant réforme et d'après réforme.

Avant de débiter le tableau, les domaines de compétences ont changé. Avant, il était question d'accompagnement éducatif et social (DC1), de conception et conduite de projet éducatif spécialisé (DC2), de communication professionnelle (DC3), et d'implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles, et interinstitutionnelles (DC4). Aujourd'hui, cela à évolué, il est plus précis. Il comprend la relation éducative spécialisée (DC1), la conception et conduite de projets éducatifs spécialisés (DC2), le travail en équipe pluriprofessionnelle et la communication professionnelle (DC3), et la dynamique interinstitutionnelle, partenariats et réseaux (DC4).

Concernant le domaine de compétence 1 en lien avec la relation éducative spécialisée :

<b><u>Avant référentiel :</u></b>	<b><u>Après référentiel :</u></b>
Instaurer une relation	Accueillir la personne dans le respect de sa singularité et dans une démarche éthique
Favoriser la construction de l'identité	Instaurer une relation éducative
Assurer une fonction de repère et d'étayages dans une démarche éthique	Identifier et analyser les besoins, attentes et ressources de la personne ou du groupe
Organiser une intervention socioéducative individuelle ou collective	Développer une compréhension de la situation de la personne
Animer la vie quotidienne	Assurer une fonction d'étayages et de repère dans une dimension éthique
	Accompagner la personne dans la compréhension et l'appropriation du cadre et des règles
	Contribuer au développement et au maintien de l'autonomie de la personne
	Accompagner à l'exercice de la citoyenneté
	Participation et mobilisation des personnes

Par rapport au DC2 « Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés », les compétences sont les suivantes :

<b><u>Avant référentiel :</u></b>	<b><u>Après référentiel :</u></b>
Participer à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif : Observer, rendre compte et analyser les situations éducatives	Associer la personne au suivi des actions mise en place tout au long de son parcours
Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif	Créer les conditions de la participation de la personne dans les différentes étapes de l'accompagnement éducatif
Conception du projet éducatif : établir un diagnostic socio-éducatif	Observer analyser et rendre compte des situations éducatives
Concevoir un projet éducatif	Etablir un diagnostic socio-éducatif partagé
Evaluer le projet éducatif	Co-construire avec la personne, ou son représentant, un projet d'accompagnement à partir d'une analyse partagée de la situation
	Concevoir un projet socio-éducatif
	Concevoir et mettre en œuvre l'animation dans le quotidien
	Mettre en œuvre une intervention socio-éducative individuelle ou collective
	Mettre en œuvre le suivi du projet socio-éducatif et évaluer les actions menées
	Réajuster ses pratiques dans le cadre du projet socio-éducatif

Passons maintenant au DC3 qui comprend le travail en équipe pluriprofessionnelle et la communication professionnelle.

<b><u>Avant référentiel :</u></b>	<b><u>Après référentiel :</u></b>
Travail en équipe pluriprofessionnelle, s'inscrire dans un travail d'équipe.	S'inscrire dans un travail d'équipe et dans une dynamique institutionnelle
Elaborer, gérer et transmettre l'information	Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative

Coordination : élaborer et partager une information adaptée aux différents interlocuteurs	Elaborer, gérer et transmettre l'information d'un cadre éthique et dans le respect des droits des personnes
Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative	Rédiger des écrits professionnels
	Appréhender et mobiliser l'environnement numérique
	Représenter le service, l'établissement, l'institution

Le dernier domaine de compétences est le DC4 qui évoque les dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

<b><u>Avant référentiel :</u></b>	<b><u>Après référentiel :</u></b>
Implication dans les dynamiques institutionnelles, établir une relation professionnelle avec les partenaires	Mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre du projet socio-éducatif
Situer mon action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet	Construire et entretenir une relation partenariale
Veille professionnelle, s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques	S'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques
Travail en partenariat et réseau : développer des activités en partenariat et réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé	Contribuer à la réflexion, la formalisation, et l'utilisation d'outils d'évaluation
Développer et transférer ses connaissances professionnelles	Développer et partager ses connaissances professionnelles
	Rendre compte de l'expérience de terrain, aider à l'évaluation des dispositifs de politiques publiques et au respect des droits fondamentaux

D'après l'analyse du référentiel de compétences attendues pour la fonction de l'éducateur spécialisé, je constate qu'à aucun moment n'apparaît clairement cette notion de coordination. Je remarque néanmoins que les compétences attendues sont forcément sujettes à un minimum de coordination au sein d'une institution. Dans le cadre de la formation, nous

n'avons pas eu de théorie sur la coordination, même si le parcours de formation est en alternance intégrative, la coordination ne fait pas parti de nos objectifs de formation pratique, néanmoins, plus tard en poste il est possible d'avoir ce rôle de coordination (même s'il n'apparaît pas dans toutes les structures). Par exemple, sur les fiches de poste, lors de recherches d'emploi, de plus en plus de structures recherchent des éducateurs spécialisés faisant fonction de coordination.

---

## **Bibliographie :**

---

### **Articles consultés :**

Garcette, C. (2008). La coordination en travail social : principe et mode d'organisation. *Vie sociale*, 3, 45-54. [Disponible sur] : <https://doi.org/10.3917/vsoc.083.0045>

Gaberan, P. (2023). L'éducateur spécialisé n'est pas un coordinateur. [Disponible sur] : <https://philippe-gaberan.com/index.php/2023/10/16/leducateur-specialise-nest-pas-un-coordinateur/>